

## SECRETARIAT GENERAL de GASSIN

---

**De:** SECRETARIAT GENERAL de GASSIN  
**Envoyé:** mardi 10 octobre 2023 14:55  
**À:** Enquete Publique  
**Objet:** Modification palette chromatique CAUE  
**Pièces jointes:** Délib\_23\_-\_59\_Modification\_palette\_chromatique\_façades\_-\_volets\_-\_portes.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Soucieuse du devenir de son environnement architectural, urbain et paysager, la commune de Gassin a sollicité le CAUE pour la modification de la palette chromatique spécifique au territoire communal afin de conserver une certaine cohérence et harmonie au niveau du bâti et des paysages.

Ainsi, vous trouverez en pièce jointe la délibération n° 23 – 59 approuvée lors du Conseil Municipal du 28 septembre dernier.

Je vous transmets en parallèle le dossier du CAUE relatif à la modification de la palette chromatique qui sera annexé au nouveau PLU.

Le dossier étant trop lourd, je vous envoie dans un second mail, le lien reçu par Madame Pons, Chargée de mission Architecture du CAUE, afin que vous puissiez le télécharger.

Je vous remercie d'inclure ces documents au dossier d'enquête publique.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.



**Sabrina MACQ**  
Secrétariat du Maire  
*Direction Générale des Services*

MAIRIE de GASSIN - Place de la Mairie - 83580 GASSIN  
Tél. : 04.94.56.65.64 - Fax : 04.94.56.41.61

Retrouvez toute l'actualité de notre commune sur [www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)  
et sur l'application « Panneau Pocket »

## VILLE DE GASSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt trois*

*le : Vingt-Huit septembre*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023*

*Présents : MM. MARTIN Agnès, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, BERNE Hervé, DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, SIMONI Chantal, MURET Philippe, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, CASCANT Mélanie, MARQUES Florian, AMSTER Anthony, BRUNO Sébastien, PESCH Solène.*

Nombre de Conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| en exercice | 23 |
| présents    | 17 |
| votants     | 23 |

Absents ayant donné pouvoir :

*Monsieur MATTON François à Madame WANIART Anne-Marie,  
Monsieur VOTA Serge à Monsieur SILVE Didier,  
Madame BEC Florence à Madame MARTIN Agnès,  
Madame FUCHS Caroline à Madame VILLETTE Séverine,  
Monsieur JERIBI Karim à Monsieur AMSTER Anthony,  
Monsieur HERMELIN Grégory à Monsieur BRUNO Sébastien.*

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture  
le :  
et de la publication sur le  
site internet  
le :

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 23/59

**OBJET : MODIFICATION DE LA PALETTE CHROMATIQUE  
ET CHARTE ARCHITECTURALE POUR FAÇADES / VOILETS /  
PORTES**

Madame Chantal SIMONI, Conseillère Municipale, expose :

La commune de Gassin, soucieuse du devenir de son environnement architectural, urbain et paysager, a souhaité une palette chromatique spécifique au territoire communal afin de conserver une certaine cohérence et une harmonie au niveau du bâti et des paysages.

Par délibération n° 22/02 du 20 janvier 2022, la commune a confié l'étude sur le nuancier communal des teintes de façades et menuiseries au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) du Var qui s'est achevée en septembre 2023.

Cette palette doit permettre de sensibiliser les pétitionnaires quant à la bonne intégration de leur habitation, afin de préserver l'homogénéité du patrimoine, et fournir en parallèle un outil aux élus et aux instructeurs, leur permettant une meilleure analyse du projet.

Il est proposé la palette chromatique et charte architecturale telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, prête à être approuvée et à être annexée au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision générale.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS n° 23/59 DU 28 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

**-ADOpte** la palette chromatique et charte architecturale en vue de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

**-AUTORISE** Madame le Maire à prendre et signer tout acte se rapportant à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Copie conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2023  
Le Maire,  
Anne-Marie WANIART